



AFP Général

Lundi 10 Novembre 2008 - 16:48 - Heure Paris (427 mots)

Procès-terrorisme-Corse-préfet-médias

Images volées au procès Colonna: appel en faveur du journaliste

AJACCIO, 10 nov 2008 (AFP) - Plusieurs personnalités de Corse ont demandé au président de France Télévisions, Patrick de Carolis, de soutenir le rédacteur en chef de France 3 Corse, Charles Frigara, jugé jeudi par le tribunal correctionnel de Paris pour avoir autorisé la diffusion d'images prises au prononcé du verdict d'Yvan Colonna.

Dans une lettre dont l'AFP a obtenu copie lundi, le responsable du comité de Corse de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), André Paccou, le président de l'université de Corse, Antoine Aiello, le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau d'Ajaccio, Philippe Gatti, ainsi qu'un prêtre proche de l'évêché, Gaston Pietri, demandent aussi à Patrick de Carolis de "renoncer à la sanction disciplinaire déjà prise à l'encontre de Charles Frigara".

"Nous vous demandons, d'une part, de renoncer à la sanction disciplinaire qui a déjà été prise à l'encontre de Charles Frigara, d'autre part, de lui apporter le soutien nécessaire à sa défense qui est aussi la défense de la liberté de la presse", lit-on dans le document.

Les signataires de la lettre soulignent que Charles Frigara est "un homme intègre, un professionnel consciencieux, un journaliste respectueux des règles déontologiques de son métier" et s'interrogent sur "la signification de ces poursuites (...) à la veille du procès en appel d'Yvan Colonna".

Le président du groupe UMP de Corse, la plupart des responsables des partis et organisations de gauche, ainsi que les trois mouvements nationalistes, les journalistes de France 3 Corse et le service de communication de la Collectivité Territoriale de Corse apportent également leur soutien au journaliste.

France 3 Corse avait diffusé en décembre 2007 des images tournées par les services techniques du palais de justice de Paris et diffusées dans la salle de presse. Elle montre le président de la cour d'assises spéciale, Dominique Coujard, au prononcé de la condamnation à perpétuité d'Yvan Colonna.

La séquence a été diffusée le soir du verdict, le 13 décembre, au journal régional de France 3 Corse de 22h40 puis le lendemain à 19h00.

Charles Frigara est poursuivi pour "complicité d'emploi prohibé, dès l'ouverture de l'audience d'une juridiction judiciaire, d'appareils permettant d'enregistrer, fixer ou transmettre la parole ou l'image".
PhC/ppy/asl

Tous droits réservés : ©AFP Général

F370252F4A01D690B0990770840061840473234862A111F5E54E4EB